



## DELIBERATION DU CONSEIL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 09/05/2023

Référence
2023_05_07

Objet de la délibération
Institution du Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays de Brest et validation du projet de convention 2023-2027 LEADER

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
45	30	37

Date de la convocation
27/04/2023

Date d'affichage
27/04/2023

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023 et le 9 Mai à 10 heures, le Conseil du Pôle Métropolitain du Pays de Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au, siège de la Communauté de communes du Pays des Abers sous la présidence de CUILLANDRE François, Président.

**Présent.e.s** : M. CUILLANDRE François, Président, Mmes : BALCON Claudie, CHEVALIER Christine, CRÉAC'HCADEC Marie-Annick, GODEBERT Viviane, GUILLORÉ Alexandra, MALGORN Bernadette, MORVAN Anne-Sophie, NICOLAS Gaëlle, QUIGUER Tifenn, SOUDON Chantal, MM : BÈLE Christophe, COLIN Christophe, DISSAUX Glen, GOSSSELIN Jacques, GOURTAY Michel, KERNÉIS Mickaël, LARS Roger, LE BRIS Jacky, LE LORC'H Jean-Michel, LECLERC Patrick, MOUNIER Gilles, PICHON Ronan, POUPON Julien, RAPIN Raphaël, ROUDAUT Stéphane, SALAUN Gilles, TALARMAIN Roger, TALARMIN André, TREGUER Jean-François.

Suppléants: M. COLIN Christophe (de Mme LAMOUR Marguerite), DISSAUX Glen (de M. NÉDÉLEC Yohann).

**Excusés ayant donné procuration** : Mmes : ABIVEN Bernadette à M. LE LORC'H Jean-Michel, BONNARD LE FLOCH Frédérique à M. GOURTAY Michel, MM : GIBERGUES Bernard à Mme CRÉAC'HCADEC Marie-Annick, GOULAOUIC Pascal à Mme BALCON Claudie, GOURVEZ Jean-Yves à M. KERNÉIS Mickaël, GUÉVEL Yann à Mme QUIGUER Tifenn, PRIGENT Pascal à M. LARS Roger.

**Excusés** : Mmes : CARO Pauline, LAMOUR Marguerite, TOURNIER Emmanuelle, MM : CAP Dominique, DU BUIT Yves, GOALEC Bernard, GOURVIL Arnel, GOUÉROU Jacques, NÉDÉLEC Yohann, QUILLÉVÉRE Bernard.

**Assistaient en outre à la réunion** :

Mmes : DEMANGEON Luce, LE BARS Mickaèle, LOURDEAU Nadège, MM : CANN Thierry, CLEACH Yves

**A été nommé secrétaire** : M. TREGUER Jean-François

**Objet de la délibération** : Institution du Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays de Brest et validation du projet de convention 2023-2027 LEADER

LEADER (Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est un programme européen qui permet de faire émerger et de soutenir financièrement des projets de développement local sur les territoires ruraux.

La mise en œuvre du programme LEADER repose sur 7 principes fondamentaux :

1. Une approche territoriale basée sur une zone infra-régionale : le territoire du Groupe d'action locale (GAL) – le Pays de Brest
2. Une stratégie de développement local intégrée : qui articule, autour de ses objectifs, différentes catégories d'acteurs, et différents secteurs d'activité
3. Une approche ascendante : la stratégie de développement est élaborée par les acteurs locaux, au regard des besoins et du potentiel de développement spécifiques au territoire ; la mise en oeuvre de la stratégie, son animation et la sélection des projets sont aussi assurés par

les acteurs locaux

4. Un partenariat public-privé : pour élaborer et piloter la stratégie de développement local, un Groupe d'Action Locale (GAL) est constitué en rassemblant des acteurs locaux publics (collectivités) et privés (associations, entreprises...) qui prennent ensemble les décisions
5. L'innovation dans le contexte local : dans la méthode, dans l'animation, dans le décloisonnement des acteurs et des thématiques...
6. La coopération entre territoires : il s'agit de mettre en œuvre des actions communes entre territoires français et européens, voire hors Union européenne
7. La mise en réseau des acteurs et des territoires : implication dans des réseaux de développement local à l'échelle régionale, nationale et européenne, dans une optique de partage d'expériences et de capitalisation de bonnes pratiques

Une enveloppe de 1 964 002 € a été attribuée au Pôle métropolitain du Pays de Brest, dans le cadre de l'appel à candidatures lancé par la Région Bretagne, pour porter un programme LEADER sur la période 2023-2027 en tant que Groupe d'Action Locale (GAL). Une convention sera signée le 31 août 2023, au plus tard, avec la Région Bretagne, en tant qu'Autorité de gestion, pour mettre en œuvre ce programme.

Le Président de la structure porteuse du GAL « François CUILLANDRE » est responsable du portage juridique, administratif et financier du GAL.

Il est proposé au Conseil du Pôle métropolitain de :

- Reconnaître l'institution du GAL « Pays de Brest » ;
- Accepter que le Pôle métropolitain du Pays de Brest soit la structure porteuse du GAL Pays de Brest, à l'échelle du Pays de Brest et d'Ouessant ;
- Valider le modèle de convention qui sera signée entre la structure porteuse du GAL et la Région Bretagne ;
- Autoriser le Président de la structure porteuse à signer la convention sur la base du contenu de la candidature retenue ;
- Autoriser le Président de la structure porteuse à signer tout autre document relatif à la mise en œuvre du programme
- Approuver la composition (non nominative) du comité de programmation (cf. Annexe 6 de la convention)

Décision du Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest :

À l'unanimité, le Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest

- Reconnaît l'institution du GAL « Pays de Brest » ;
- Accepte que le Pôle métropolitain du Pays de Brest soit la structure porteuse du GAL Pays de Brest, à l'échelle du Pays de Brest et d'Ouessant ;
- Valide le modèle de convention qui sera signée entre la structure porteuse du GAL et la Région Bretagne ;
- Autorise le Président de la structure porteuse à signer la convention sur la base du contenu de la candidature retenue ;
- Autorise le Président de la structure porteuse à signer tout autre document relatif à la mise en œuvre du programme
- Approuve la composition (non nominative) du comité de programmation (cf. Annexe 6 de la convention)

À Brest,

Le Président,

François CUILLANDRE

Le secrétaire

Jean-François TRÉGUER

Envoyé en préfecture le 15/05/2023

Reçu en préfecture le 15/05/2023

Affiché le

ID : 029-200033736-20230509-2023\_05\_07-DE